

1- FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES : ASSAINISSEMENT, CABINET MEDICAL ET OPERATIONS TOURISTIQUES

► **Approbation des comptes de gestion 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve les comptes de gestion 2019 du trésorier municipal pour le budget général et les budgets annexes opération touristique, assainissement et cabinet médical. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

► **Vote des comptes administratifs 2019 et affectation des résultats**

Le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget général 2019 et des budgets annexes opération touristique, assainissement et cabinet médical.

Après avis de la commission des finances.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Gilles Bouteiller

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de M. Gilles BOUTEILLER, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les comptes administratifs 2019 tel que présentés ci-dessous :

► **BUDGET GENERAL**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	-1 030 352,62
Recettes de fonctionnement	+1 064 940,56
Résultat de l'exercice	+ 34 587,94
Résultat de clôture l'exercice 2018	+108 676,16
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	+143 264,10
Report excédent fonctionnement du budget assainissement	+133 639,51
Report déficit fonctionnement du budget op touristique	-116 129,22
Résultat de clôture ex 2019	+160 774,39

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	-269 445,60
Recettes d'investissement	+363 128,13
Résultat clôture de l'exercice	+93 682,53
Résultat de clôture de l'exercice 2018	-35 517,40
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2019	+58 165,13
Report excédent investissement du budget assainissement	+77 587,47
Report excédent investissement op touristique	+23 655,18
Résultat de clôture exercice 2019	+159 407,78

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
DI/001 résultat d'investissement reporté	+159 407,78
RF/002 résultat de fonctionnement reporté	+160 774,39

► **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	-14 441,41
Recettes de fonctionnement	24 164,46
Résultat de l'exercice	+9 723,05
Résultat de clôture l'exercice 2018	+123 916,46
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	+133 639,51

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	-1600,00
Recettes d'investissement	13 826,00
Résultat de l'exercice	+12 226,00
Résultat de clôture l'exercice 2018	+65 361,47
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2019	+77 587,47

RI/001 solde d'exécution reporté	+77 587,47
RF/002 résultat de fonctionnement reporté	+133 639,51

► **BUDGET ANNEXE OPÉRATION TOURISTIQUE**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	-2 771,52
Recettes de fonctionnement	+75 000,00
Résultat de l'exercice	+72 228,48
Résultat de clôture l'exercice 2018	-188 357,70
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	-116 129,22

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	-13 126,96
Recettes d'investissement	-
Résultat de l'exercice	-13 126,96
Résultat de clôture l'exercice 2018	+36 782,14
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2018	+23 655,18

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal sur le budget principal 2020	
RI/001 solde d'exécution reporté	+23 655,18
DF/002 résultat de fonctionnement reporté	-116 129,22

► **BUDGET ANNEXE CABINET MÉDICAL**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	-1185 347,00
Recettes de fonctionnement	+169 795,49
Résultat de l'exercice	-15 551,51
Résultat de clôture l'exercice 2018	+51 898,68
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018	+36 347,17

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
RF/002 résultat de fonctionnement reporté	+36 347,17

► **Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de maintenir les taux des trois taxes locales comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe habitation	18,45	18,45
Taxe foncière bâti	18,07	18,07
Taxe foncière non bâti	65,32	65,32

► Vote des budgets primitifs 2020

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2343-2. Monsieur le Maire expose les conditions de préparation du budget primitif 2019 de la commune et des budgets annexes opération touristique – assainissement et cabinet médical.

Après avis de la commission des finances :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- VOTE les budgets primitifs 2019 comme suit :

► Budget général de la commune :

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 974 418,56 euros

Section d'investissement dépenses et recettes: 504 860,22 euros

► Budget cabinet médical :

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 206 802,17 euros

2- RESSOURCES HUMAINES : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le maire rappelle aux élus que Mme Corinne Legagneux souhaite augmenter son temps de travail passant de 31 à 35 heures.

La commission technique a émis un avis favorable lors de sa réunion du 10 février 2020.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020 et de supprimer l'emploi d'agent technique à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise la création d'un poste à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020.

3- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Sponsoring CKMP – Marie Tessier, sélectionnée dans l'équipe de France de Waveski Surfing pour participer aux championnats du monde qui auront lieu au Pérou en juillet 2020, recherche des partenaires.

Monsieur le maire propose de verser une participation d'un montant de 200 euros.

→ proposition validée et le conseil municipal souhaite que le logo de la commune soit visible sur les différents supports lors des épreuves.

► Projet de construction du bâtiment sur le site de la Pêcherie :

Monsieur le maire informe les élus du dépôt du permis de construire par Frénézis (architecte de Maillezais)

► Planning permanence du bureau de vote du dimanche 15 mars

Fin de séance 20h